



ALSO Holding AG, Emmen

Rachat d'actions nominatives propres sur la ligne de négoce ordinaire à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de ALSO Holding AG, Meierhofstrasse 5, 6032 Emmen («ALSO» ou la «société»), a décidé le 2 mars 2026 de racheter ses actions nominatives propres d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune pour une valeur d'acquisition maximale de EUR 120 millions. Les actions nominatives rachetées seront utilisées à des fins de trésorerie, y compris pour financer d'éventuelles acquisitions, augmenter les liquidités et récompenser la direction à long terme (le «programme de rachat»). Sur la base du cours de clôture de l'action nominative du 9 mars 2026 à la SIX Swiss Exchange, cela correspond au maximum à 660'621 actions nominatives ou au maximum à 5.14% du capital-actions de la société, qui s'élève actuellement à CHF 12'848'962.00 et est divisé en 12'848'962 actions nominatives cotées d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune. En raison de l'évolution future des cours, le nombre d'actions nominatives effectivement rachetées peut s'écarter du nombre d'actions nominatives indiqué, mais en aucun cas les actions nominatives acquises dans le cadre du programme de rachat ne dépasseront la limite de 8.645% du capital-actions et des droits de vote inscrits au registre du commerce.

Le programme de rachat est exonérée du respect des dispositions sur les offres d'achat publiques sur la base du ch. 6.1 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition.

Durée du programme de rachat

Les rachats en cadre du programme de rachat débuteront le 12 mars 2026 et se termineront au plus tard le 10 mars 2028 à la SIX Swiss Exchange. ALSO n'est pas tenue de racheter à tous moments des actions nominatives propres; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. ALSO se réserve le droit de terminer l'offre de rachat précocement.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle la Banque Cantonale de Zurich fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre ALSO et la Banque Cantonale de Zurich. Cependant, ALSO a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons ou d'en changer les paramètres selon l'art. 124 al. 3 OIMF.

Volume maximal journalier de rachat

Le volume maximal journalier de rachat selon l'art. 123 al. 1 let. c de l'OIMF est visible sur l'adresse internet suivante de ALSO: https://www.also.com/ec/cms5/de_6000/6000_ir/unsere-aktie/index.jsp

Publications des transactions

Les transactions selon le paragraphe 27 de la circulaire n° 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013 s'effectue sur l'adresse internet de ALSO: https://www.also.com/ec/cms5/de_6000/6000_ir/unsere-aktie/index.jsp

Informations non publiques

ALSO certifie, qu'à la date de cette annonce, ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

Actions propres nominatives

A la date du 9 mars 2026 ALSO détenait directement ou indirectement 116'805 actions nominatives propres (0.91% du capital et des droits de vote)

Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Selon les dernières déclarations de participations des actionnaires reçues jusqu'au 9 mars 2026, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% du capital et des droits de vote de ALSO:

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle, Suisse¹⁾:
5.474% du capital et des droits de vote

Walter P. J. Droege, Poststrasse 5 – 6, 40213 Dusseldorf, Allemagne (détenteurs direct: Special Distribution Holding GmbH, Poststrasse 5 – 6, 40213 Dusseldorf, Allemagne)²⁾:
51.30 % du capital et des droits de vote

¹⁾ Position du 8 mai 2024

²⁾ Position du 16 septembre 2016

ALSO n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à la vente d'actions nominatives dans le cadre du programme de rachat.

Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.

Banque mandatée

ALSO a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution du programme de rachat.

Numéro de valeur / ISIN / Symbole

Action nominative ALSO Holding SA de CHF 1.00 nominal
2459027 / CH0024590272 / ALSN

Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens de l'art. 35 ss LSFIn.

This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.

11 mars 2026